

COMMISSION DES CHAMPIONNATS

REUNION DU 18/11/25 – PV N°13

Président : Jean-Claude DELATRE

Secrétaire : Régis SANCHEZ

Présents : Jean-Luc GARCIA, Miguel GONZALEZ, Katya GOZZO, Louis NIFOSI, Jean-Claude RICHARD, Vincent VANDEVILLE

- *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

SENIORS

MATCHES REMIS

- D1 du 09/11 THUIR / LE SOLER remis au 07/12
- D2 du 09/11 CERET / BAHO PEZILLA remis 07/12
- D2 du 23/11 BAHO PEZILLA / BAGES VILLENEUVE (terrains des 2 clubs indisponibles) remis 21/12
- D3 du 09/11 THUIR 2 / BOMPAS remis au 21/12
- CR du 16/11 THUIR / OCP remis au 21/12

Ces matches peuvent se jouer en semaine avec l'accord écrit du club adverse sur un terrain homologué pour le nocturne, avant la date fixée par la Commission des Championnats.

1/4 DE FINALE DE COUPE DU ROUSSILLON SENIORS

- Tirage 1/4 de Finale de la Coupe du Roussillon Séniors le mardi 25/11/25 à 15h30, matches à jouer le **01/02/26**.

JEUNES

CORRESPONDANCE

RC PERPIGNAN MEDITERRANEE : du 14/11/25, concernant des points de défi sur un match U13 Elite et un match U12. La Commission rappelle sa réponse notifiée lors de sa réunion du 14/10/25 PV 8 OFFICIEL 66 N°10. Beaucoup trop de FMI U12 / U13 (depuis les premières journées) reviennent sans mention des défis réalisés par les équipes en présence. Ces défis sont obligatoires et doivent impérativement être renseignés sur la FMI. Le résultat du défi (mention du vainqueur) doit apparaître sur la FMI dans la rubrique «OBSERVATIONS D'APRES MATCH». C'est au club recevant, en charge de la tablette, qu'incombe cette responsabilité, avec signatures des responsables d'équipes. Les mails tardifs pour demander à ajouter des points de défis ne sont plus acceptés.

TIRAGE 1/8 DE COUPE DU ROUSSILLON U13

▫ Tirage effectué par Marc WATTELLIER

Matches le Week end des 06 et 07/12/25

LES PHOENIX CATALANS	RC PERPIGNAN MEDITERRANEE
FC CLAIRA ST LAURENT	AS PRADES
FC THUIR	FC VILLELONGUE
FC BAHO PEZILLA	FC BARCARES MEDITERRANEE
ACADEMIE SP ST ESTEVE	SALEILLES OC
CANET RFC	ENT. CERET VALLESPIR
FC LE SOLER	FC CERDAGNE
ELNE FC	SP PERPIGNAN NORD

DEFIS TECHNIQUES MANQUANTS EN U13 ET U12 2^{EME} PHASE

A partir de la 2^{ème} phase des championnats U13 et U12, lorsque les DEFIS ne seront pas mentionnés sur la FMI, l'amende prévue pour feuille de match incomplète (30€) sera appliquée (Infractions aux règlements 2025/2026). C'est au club recevant, en charge de la tablette, qu'incombe cette responsabilité, avec signatures des responsables d'équipes.

ENGAGEMENTS 2^{EME} PHASE

- ACADEMIE SP ST ESTEVE : 1 équipe U12 II
- FC LE BOULOU SJPC : 1 équipe U13 II, composée uniquement de joueuses U13F
- LES CHAMPIONS ST JACQUES : 1 équipe U17 I

CREATION D'UN CHAMPIONNAT U12 TERRITOIRE 2^{EME} PHASE

Dans le cadre de la nouvelle structuration des championnats « Territoire » et « Régional » pour la saison 2026/2027, et conformément à l'organisation déjà en vigueur pour les catégories U14, U15 et U17 Territoire, la commission sportive valide les modalités de la **2^e Phase du Championnat U12 Territoire PO/AUDE**.

Par convention, les deux départements des **Pyrénées-Orientales** et de **l'Aude** s'engagent conjointement à organiser et gérer l'ensemble des championnats Territoire concernés.

Composition de la compétition

La compétition U12 Territoire pour la 2^e phase sera constituée de **10 équipes** :

- **5 équipes issues du département des Pyrénées-Orientales**,
- **5 équipes issues du département de l'Aude**.

Ces équipes seront déterminées à l'issue de la Première Phase, selon les critères suivants :

- **Le premier de chacune des trois poules départementales** du District des PO seront qualifiés ainsi que **les 2 meilleurs seconds**.
- **Une seule équipe par club** pourra accéder à cette 2^e Phase.

Formule de la compétition

Pour cette 2^e Phase, une **poule unique de 10 équipes** sera constituée. Les équipes se rencontreront sous forme de **matchs aller simple**, soit un total de **9 rencontres par équipe**.

Le Président
J-C DELATRE



Le Secrétaire
Régis SANCHEZ

